



Société d'histoire de la région d'Acton

1093-C, rue Saint-André, Acton Vale, Québec, J0H 1A0

FICHE D'ADHÉSION

La société d'histoire compte plus de cent membres. Certains habitent Acton Vale ou la région mais d'autres, des Valois de la diaspora ou des amateurs d'histoire, se trouvent aussi bien à La Pocatière qu'à Vancouver, Québec, Montréal, Longueuil, Candiac, Granby, Saint-Hyacinthe, Orléans, Saint-Appolinaire, Laval, Canton de Melbourne, etc.

Par votre adhésion :

- vous manifestez votre intérêt pour l'histoire et le patrimoine de votre région;
- vous serez informés de toutes les activités de la Société;
- vous pourrez prendre contact avec d'autres personnes qui partagent les mêmes intérêts;
- vous recevrez gratuitement le bulletin «*Les six cantons*», qui paraît deux ou trois fois l'an. **Comme chacun de nos bulletins, il est envoyé gratuitement à nos membres qui peuvent en obtenir des exemplaires supplémentaires au coût de 3 \$ en s'adressant à Huguette Desmarais et Michel Boulay au 450-546-7792. Il est en vente à Acton Vale à la Pharmacie Jean Coutu et à la Fabrique Café Fleuriste au prix de 5 \$ la copie.**

La Société d'histoire de la région d'Acton joue un rôle important pour la conservation et la diffusion de l'histoire régionale. Elle a besoin de votre appui et espère vous compter parmi ses membres. Invitez vos parents et vos amis à en faire autant.

Afin de tenir notre liste de membres à jour, nous vous prions de remplir la fiche ci-dessous et de la joindre à votre cotisation. N'oubliez pas d'ajouter votre adresse courriel si vous en avez une.

Visitez-nous aux adresses :

<http://societehistoireregionacton.net/>

<http://calypso.cc/sites/shra/>



Nom _____

Adresse _____ C. P. _____

Ville _____

Code postal _____ Tél. : _____

Date _____ Adresse électronique _____

Membre de soutien	25 \$	<input type="checkbox"/>	Renouvellement	<input type="checkbox"/>
Cotisation familiale	20 \$	<input type="checkbox"/>	Nouveau membre	<input type="checkbox"/>
Membre individuel	15 \$	<input type="checkbox"/>		

La cotisation annuelle est exigible en début de chaque année.

Les personnes qui adhèrent en cours d'année recevront les bulletins déjà publiés dans l'année.